



PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Affiché le

ID : 062-256200742-20230201-DELIB20230201-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le premier février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 26 janvier, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kévin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLEY, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Patrick PIQUET BACQUET.

Etaient excusés : M. Jean-Luc BOULET, M. Manuel LENGAGNE, M. Sylvain ROBERT, Mme Monique ZABARSKI.

Ont donné procuration : Monsieur Marcel PART à Monsieur Patrice FRERE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Carine BANAS, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Madame Nathalie LIMEUX, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François ANTONINI à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Frédéric WALLEY, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Marie DUPONT, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Monsieur Jean François CARON à Monsieur Patrick PIQUET BACQUET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Philippe DRUMÉZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

Par délibération en date du 24 février 2022, le comité syndical avait réservé une parcelle de 2.3 ha à l'extrémité de la rue de Prague prolongée pour accueillir un projet de développement de la société SECONDLY, spécialisée dans le recyclage, la transformation et la production de matelas. Le métier de Secondly est de démanteler les matelas pour valoriser la matière recyclée sous forme de mousse qui sera utilisée pour le marché de l'isolation ou pour la fabrication de nouveaux meubles (canapé ou matelas).

Secondly possède deux sites en France : un site de démantèlement sur Santes et un site de démantèlement et de production en Ardèche.

Secondly recherche un terrain d'environ 2.3 ha pour y construire un bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> extensible à 9 000 m<sup>2</sup> afin d'y réaliser les activités de démantèlement (déplacement de

Convocation adressée aux  
délégués le :

26 janvier 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 27
- Votants : 45

Délibération affichée le :

8 février 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

8 février 2023

1 –

**SECONDLY : DEMANDE  
D'IMPLANTATION  
POUR CONSTRUIRE  
UNE NOUVELLE UNITE  
DE RECYCLAGE ET DE  
PRODUCTION**

**PROLONGATION DE  
LA RESERVATION DE  
LA PARCELLE**

Santes), de transformation et de fabrication et de stockage de matière première (nouvelle activité).

Les emplois prévus sur ce site seront de 43 avec 17 emplois transférés et 26 créations d'emplois.

La société Secondly n'a pas pu respecter le calendrier du projet d'implantation présenté en 2022 pour deux raisons :

1. Depuis le début de la guerre en Ukraine, le coût des matières premières et les taux d'intérêt ont fortement augmenté, ce qui modifie le plan de financement du projet,

2. Secondly est en attente d'un renouvellement anticipé du contrat avec Eco-Mobilier pour s'assurer de l'apport de matière première (matelas à recycler), renouvellement qui n'a pas eu lieu en 2022.

Considérant la demande de la société Secondly de prolonger la réservation de la parcelle pour les trois prochaines années, sachant que le projet est toujours d'actualité et que les études architecturales et de sol sont déjà réalisées sur la parcelle,

Considérant la nature industrielle du projet, créateur d'emploi et contribuant à l'économie circulaire,

Vu le prix de la parcelle proposé à 25 €/m<sup>2</sup> H.T.,

Considérant que ce prix devra être validé par l'estimation des domaines,

Considérant que la durée d'une estimation des domaines est de 18 mois,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Prolonge** la réservation de la parcelle d'environ 2.3 ha à l'extrémité de la rue de Prague pour l'implantation de la société Secondly au prix de 25 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Précise** que cette réservation est valable jusqu'au 30 juin 2024,
- **Précise** que la vente de la parcelle fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

  
Le Président  
  
André KUCHCINSKI